

Dijon, le 24 février 2026

Déclaration préalable CSAL
(Comité Social d'Administration Local)

Monsieur le directeur,

Messieurs et Mesdames les membres du CSAL,

La CFDT souhaite profiter de cette instance pour vous interpellier sur plusieurs sujets qui soulèvent de sérieuses interrogations quant au respect du dialogue social et du fonctionnement des instances représentatives.

Tout d'abord, nous souhaitons obtenir des explications concernant le dossier relatif aux fortes chaleurs et aux épisodes caniculaires. Lors de son examen en instance, un vote a été exprimé par les représentants du personnel. Or, nous constatons qu'à l'issue du CODIR, les décisions retenues ne correspondent plus à celles qui avaient été soumises au vote. La CFDT s'interroge sur cette modification postérieure sans nouvelle présentation ni consultation de l'instance compétente. Une telle pratique remet en question la portée même des échanges et des votes réalisés en CSAL.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. En effet, c'est la deuxième fois que cette procédure est appliquée, consistant à modifier ou réorienter des décisions après leur examen en instance, sans que celle-ci ne soit à nouveau consultée. Une telle pratique remet en question la portée des débats menés en CSAL ainsi que la valeur des avis et votes exprimés par les représentants du personnel.

Par ailleurs, nous dénonçons une nouvelle fois la création d'un poste au sein du ST NY sans qu'aucune publication préalable n'ait été réalisée. Cette situation, qui n'est malheureusement pas isolée, interroge sur le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et d'accès aux emplois pour l'ensemble des agents.

Concernant la réorganisation présentée ce jour pour simple information, la CFDT tient à rappeler que celle-ci est en réalité mise en œuvre depuis maintenant près d'un mois. Nous regrettons donc que l'instance soit informée a posteriori d'une décision déjà actée. Nous constatons également que la présentation qui nous est faite aujourd'hui ne reflète pas pleinement la réalité des évolutions observées sur le terrain et les conséquences concrètes pour les agents.

Enfin, la CFDT souhaite rappeler que cette réorganisation avait été demandée à plusieurs reprises par notre organisation syndicale, notamment en décembre 2025 puis en février 2026. À chacune de ces occasions, il nous avait été répondu qu'aucune réorganisation n'était envisagée à court terme. Nous ne pouvons donc que nous étonner de voir aujourd'hui une réorganisation déjà déployée, alors même que son existence nous avait été précédemment démentie.

La CFDT regrette également qu'un énième projet d'organisation de l'exploitation du Loing et du Briare soit présenté aujourd'hui, alors même que celui-ci sera très rapidement remis en cause par la nouvelle organisation des ST prévue en 2027. Cette succession de réorganisations interroge sur la cohérence de la stratégie retenue et sur la visibilité offerte aux agents, qui ont besoin de stabilité et de perspectives claires dans l'organisation de leur travail.

La CFDT souhaite également attirer l'attention sur les travaux engagés au sein du ST Bourgogne concernant les bureaux de la CMS, destinés à regrouper les entités CMS et CMI. Or, ce projet n'a fait l'objet d'aucune présentation ni information préalable en instance. Au-delà du défaut manifeste de dialogue social, cette réorganisation des locaux soulève des interrogations quant au respect des conditions de travail et de la

conformité des installations, notamment au regard des besoins des personnels féminins et masculins. Là encore, nous nous interrogeons sur la place accordée à la transparence du dialogue social.

La CFDT reste attachée à un dialogue social sincère, transparent et respectueux du rôle des instances. Nous attendons donc des réponses claires sur l'ensemble de ces différents points.

Nous vous remercions pour votre attention et de l'intérêt que vous porterez à cette déclaration.

La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre.